

ASSEMBLÉE NATIONALE10 octobre 2024

RÉSULTATS DE LA GESTION ET APPROBATION DES COMPTES DE L'ANNÉE 2023 - (N° 3)

Commission	
Gouvernement	

RETIRED AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 83

présenté par
M. Bouloux

ARTICLE 9

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise par position de principe à supprimer l'article 9 du projet de loi. Il s'agit de rejeter ce texte dans son ensemble, même si au final, l'article 9 est intéressant. Quand ce texte sera rejeté, qu'advient-t-il du solde créditeur de ce CAS ? Avons-nous 800 millions d'euros qui dorment inutilement sur un compte en banque, ou ces fonds sont-ils utilisés ?